Image not found or type unknown

Quelle poursuite si j'écris à ma voisine que je la soupçonne de p

Par **Raoult**, le **27/12/2016** à **08:51**

Bonjour,
Une personne (que nous soupçonnons fortement être notre voisine), pénétre à plusieurs reprises, la dernière en date est le 26 décembre dernier. Pour enlever le robinet du récupérateur d'eau, enlever le tuyau d'évacuation d'eau...
Aussi et afin de faire cesser ce type d'agisement et éviter une escalade, j'ai l'intention d'écrire à ma voisine :

" une personne malveillante pénétre à plusieurs reprises, la dernière en date est le 26 décembre dernier, dans notre cour, pour enlever le robinet de notre récupérateur d'eau, enlever le tuyau d'évacuation. Aussi afin de lever tout soupçon et mettre un nom sur cette personne, nous venons de faire mettre une vidéo surveillance"

Puis je être poursuivi pour ce type de courrier ?
D'avance merci
Cordialement
Jacky

Par **youris**, le **27/12/2016** à **09:50**

bonjour,
pour installer une vidéo surveillance, il faut des autorisations donc si vous installez vraiment une caméra, vous risquez d'être poursuivi pour cette installation illicite.
au lieu de l'envoyer à votre voisine, vous devriez vous contenter d'afficher un petit mot.
salutations

Par **Visiteur**, le **27/12/2016** à **11:06**

Bonjour,
la pose de caméras de surveillance ne demande pas d'autorisations particulières du moment qu'elles ne filment que le privé ? Mais si cette voisine a accès à votre cour, c'est que cette dernière n'est pas que votre cour ? C'est une partie commune ? non ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés